

CONSEIL MUNICIPAL DU Lundi 4 juillet 2016
Compte rendu détaillé

L'an deux mil seize le lundi quatre juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents :

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – M. M. HAMDANI – M. D. VIGNEULLE – M. M. BAFFIE – M. F. BOURDEAU – Mme KD. MAKOUTA – Mme M. FLEURY – Mme M. GEORGET – M. R. TCHIKAYA – Mme N. GILLES – M. JC. SIBERT – Mme C. KOZAK – M. P. SAINSARD – Mme MC. BARTHES – M. J. SAMINGO – M. J. HOARAU.

Absents représentés :

M. C. GHIS par M. G. GEOFFROY
Mme D. LABORDE par M. M. HAMDANI
Mme D. REDSTONE par Mme J. BREDAS
M. Y. LERAY par Mme N. GILLES
Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. C. DELPUECH
Mme F. SAVY par M. P. SEDARD
M. B. BAILLY par Mme J. FOURGEUX
Mme M. GOTIN par M. J. SAMINGO
M. D. ROUSSAUX par M. P. SAINSARD

M. SAMINGO a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance à 20h00.

Monsieur le Maire :

Nous accueillons ce soir à nos côtés, comme nous l'avions déjà fait il y a quelques temps avec la session précédente, ce qui était à l'époque notre Conseil Municipal des Ados, rebaptisé Conseil Communal des Jeunes Citoyens. Je souhaite donc la bienvenue parmi nous à nos collègues du Conseil Communal des Jeunes Citoyens – que leurs aînés vont applaudir pour leur présence.

Avant de débiter cette séance, je voudrais, pour ceux qui en sont informés leur donner confirmation de la triste nouvelle que nous avons connue la semaine passée et pour ceux qui ne le savent pas la leur donner : une fois de plus (la vie est ainsi faite) notre assemblée et notre commune sont en deuil puisque nous avons perdu il y a quelques jours un de nos anciens élus, qui a siégé dans notre assemblée entre 1995 et 2008. Il s'agit de notre ami Jean-Claude GENEST, disparu subitement à l'âge de 84 ans alors qu'il était en train de se détendre et de se reposer en Corse. Jean-Claude GENEST, pour ceux qui l'ont connu dans la vie tout court et dans sa vie d'élus se souviennent qu'il a, après une carrière professionnelle extrêmement brillante (puisqu'il a terminé sa carrière professionnelle comme directeur des ressources humaines d'un très grand groupe à l'échelle

européenne, la société IBM), il a siégé avec nous lors de notre premier mandat en tant que Conseiller Municipal (auquel j'avais confié une délégation), puis comme Maire-Adjoint de 2001 à 2008, avec une délégation qui n'a surpris personne compte tenu de ses compétences, pour le suivi à nos côtés de toutes les questions relatives au personnel. Son enterrement s'est déroulé dans l'Eglise Saint Vincent, vendredi. Un certain nombre d'élus ont pu se dégager pour y aller et ils ont représenté à la fois la commune et notre Conseil Municipal. Je voudrais ici saluer en votre nom à tous et au nom de tous les Combs-la-Villais la mémoire de notre ami, de notre collègue. Pour marquer ce moment de tristesse, mais également de reconnaissance et d'estime à son égard, je vous invite à respecter une minute de silence.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 13 juin 2016 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Vote :

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

DELEGATION DU MAIRE – Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe le Conseil des décisions prises en vertu de sa délégation (liste ci-annexée).

DELIBERATION N° 1 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :
Mme KD. MAKOUTA, Conseillère Municipale.

Considérant la participation en avril dernier de Mme D. REDSTONE, Conseillère Municipale déléguée aux relations internationales, à l'échange familial annuel avec Oswestry et la demande de remboursement de ses frais de voyage présentée par l'association Combs Jumelage, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association pour couvrir le montant de ces frais.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion : Néant.

Vote :

POUR : 35
CONTRE : -
ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil Municipal DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Combs Jumelage.

DELIBERATION N° 2 – ADMISSIONS EN NON-VALEUR 2016

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :
M. F. PERIDON, Maire-Adjoint.

Considérant l'impossibilité, après les recherches diligentées par le Trésor Public, de recouvrer certains titres de recettes inscrits au Budget 2016, chapitre 65, pour un montant de 4 223,81 euros, il est demandé au Conseil Municipal d'inscrire cette somme en non-valeur, en dépenses de fonctionnement pour la commune.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion : Néant.

Vote :

POUR : 35
CONTRE : -
ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE les admissions en non-valeur 2016.

DELIBERATION N° 3 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :
Mme MM. SALLES, Premier Maire-Adjoint.

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de postes nécessaires à la bonne marche des services, le Conseil Municipal est appelé à modifier le tableau des effectifs du personnel communal.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

Monsieur le Maire :

Il faut souligner que, malgré les difficultés que tout le monde traverse au niveau des communes, nous nous efforçons de poursuivre les évolutions de carrière et également ce qui peut permettre une accélération pour ceux qui font l'effort de passer des concours ou des examens professionnels.

Vote :

POUR : 35
CONTRE : -
ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil Municipal MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal.

DELIBERATION N° 4 – APPROBATION DU NOUVEAU CONTRAT DE TRAVAIL DES ASSISTANTES MATERNELLES DE LA CRECHE FAMILIALE

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Animation et Vie locale :
Mme J. BREDAS, Maire-Adjoint.

Second rapporteur au titre de la commission Administration Finances :
M. F. BOURDEAU, Conseiller Municipal délégué.

Considérant qu'il y a lieu de revoir les éléments de calcul et les modalités de rémunération des assistantes maternelles de la crèche familiale, le Conseil Municipal est invité à approuver le nouveau contrat de travail proposé.

Avis favorable des commissions précitées.

Discussion :

Monsieur le Maire :

Je voudrais saluer l'énorme travail fait par notre administration sur ce dossier. Il est particulier puisque, comme Juliette BREDAS vous l'expliquait au début de son intervention, nous étions en présence d'une sorte de mosaïque de statuts très différents, au fur et à mesure où ces contrats avaient été mis en place depuis plus de vingt-cinq ans. Il était absolument nécessaire de se remettre, d'abord totalement dans les clous d'une réglementation qui a évolué au fil de ces vingt-cinq ans, et que nous mettions chacun de nos agents au même niveau de prise en compte de la réalité de son travail, en particulier en ce qui concerne les dépassements d'horaires et donc les heures supplémentaires éventuellement effectuées. Ce gros travail de réflexion, de mise en place de propositions, de concertation s'est achevé avec un accord unanime du Comité Technique, et cela je crois qu'il est très important de l'avoir à l'esprit. Le Comité Technique réunit à la fois des représentants de la municipalité et des représentants du personnel, dans toutes les composantes syndicales. Lors du Comité technique du 17 juin dernier nous avons fait une présentation très détaillée de ce dispositif, qui a reçu un avis favorable unanime de l'ensemble des membres du Comité. Je voudrais saluer le travail de l'ensemble de la Direction Générale et de tous les services concernés par ce dossier qui était un peu particulier et qui a été extrêmement bien traité.

Vote :

POUR : 35
CONTRE : -

ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE le nouveau contrat de travail des assistantes maternelles de la crèche familiale.

DELIBERATION N° 5 – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL COMMUNAL (2^{ème} PARTIE) ET DE LA CHARTE DE LA FORMATION

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :
Mme MM. SALLES, Premier Maire-Adjoint.

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications au règlement intérieur du personnel communal et à la charte de la formation, le Conseil Municipal est appelé à adopter le règlement et la charte ainsi modifiés.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

MM. SALLES :

Je voudrais remercier moi aussi toutes les personnes qui ont participé à toutes ces réunions, qui ont permis l'aboutissement d'un travail sur un règlement qui est extrêmement précis, extrêmement complet et qui a le mérite de satisfaire tout le monde. Ce document sera distribué à tous les agents de la collectivité dès septembre 2016.

Monsieur le Maire :

Là aussi je tiens à rapporter les propos tenus par les représentants du personnel au sein du Comité Technique, qui ont tous souligné que notre commune était une des rares à disposer d'un règlement complet – qui, par ailleurs reprenant bien sûr pour l'essentiel l'ensemble des réglementations qui s'imposent à nous, permet également de les adapter à la réalité de notre commune quand ceci est autorisé – et donne entièrement satisfaction à chacune des parties prenantes.

Vote :

POUR : 35
CONTRE : -
ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE le règlement intérieur du personnel communal (2^{ème} partie) et la charte de la formation.

DELIBERATION N° 6 – CREATION DE DEUX EMPLOIS D'APPRENTI AU SEIN DES SERVICES MUNICIPAUX

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :
Mme J. FOURGEUX, Maire-Adjoint.

Deuxième rapporteur au titre de la commission Aménagement et Développement durable :
M. M. BAFFIE, Conseiller Municipal délégué.

Troisième rapporteur au titre de la commission Animation et Vie locale :
M. C. DELPUECH, Maire-Adjoint.

Considérant le souhait de la commune de recruter deux apprentis (un électricien et une éducatrice de jeunes enfants), il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la création de deux emplois d'apprentis.

Avis favorable des commissions précitées.

Discussion :

Monsieur le Maire :

Deux mots pour souligner ce que vous avez tous noté, à savoir : la permanence de cette politique et son efficacité, ainsi que la très grande variété des secteurs dans lesquels nous avons pris l'habitude de confier, année après année, le soin de nous rejoindre et d'être formés par nos agents à des jeunes à tous niveaux de formation. On avait depuis très longtemps dans l'idée que l'apprentissage était réservé aux niveaux de formation les plus bas, et notamment le niveau 5. Bien sûr, nous avons formé à des BEP (notamment dans le domaine des carrières sanitaires et sociales) mais nous sommes allés jusqu'à des Brevets de Technicien supérieur (donc Bac+2) et également un Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture. On a vraiment une diversité, une variété et des niveaux de qualification extrêmement élevés pour certains d'entre eux. Je dois vraiment dire que pour tous les jeunes que nous avons recrutés par le passé, l'évolution par la réussite d'abord du diplôme pour lequel ils se préparaient s'est toujours déroulée de manière remarquable. Nous avons même à l'heure actuelle parmi nos agents et parmi les chefs de service ou d'équipe, des jeunes (qui sont un peu moins jeunes, mais qui le sont toujours un peu) qui ont été apprentis dans notre collectivité. C'est vraiment une voie intéressante de recrutement, de formation et de développement d'une carrière à laquelle nous apportons – certes de manière modeste, mais malgré tout efficace – une réelle contribution.

Vote :

POUR : 35
CONTRE : -
ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE la création de deux emplois d'apprenti au sein des services municipaux.

DELIBERATION N° 7 – MODIFICATION DE LA TARIFICATION DU CONSERVATOIRE POUR LA RENTREE 2016

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Animation et Vie locale :
Mme M. LAFFORGUE, Maire-Adjoint.

Second rapporteur au titre de la commission Administration Finances :
M. JC. SIBERT, Conseiller Municipal.

Considérant que, suite à une erreur matérielle, le tarif figurant au point n° 8 dans la délibération n° 3 du 23 mai 2016 relatif aux abonnements pour les ateliers du Conservatoire est erroné, le Conseil Municipal est appelé à modifier la tarification approuvée le 23 mai 2016.

Avis favorable des commissions précitées.

Discussion :

Monsieur le Maire :

On peut parfois commettre des erreurs, l'essentiel c'est de les reconnaître puis de les corriger. C'est ce dont il s'agit.

Vote :

POUR : 35
CONTRE : -
ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil Municipal MODIFIE les tarifs des ateliers du Conservatoire pour la rentrée 2016.

DELIBERATION N° 8 – DESAFFECTATION ET REAFFECTATION DU LOGEMENT DE GARDIEN DU GROUPE SCOLAIRE OREE DU BOIS

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :
M. F. PERIDON, Maire-Adjoint.

Considérant que le gardien du groupe scolaire Orée du Bois a donné son congé pour le logement de type T3 qu'il occupait au 92 rue du Bois l'Evêque, abandonnant par la même sa mission de gardiennage, et considérant qu'un agent communal occupant un logement de type T4 sur le même site a postulé à cette fonction, il est demandé au Conseil Municipal de désaffecter le logement de type T3 et d'affecter le logement de type T4 à cette mission.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion : Néant.

Vote :

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil Municipal DESAFFECTE et REAFFECTE le logement de gardien du groupe scolaire Orée du Bois.

DELIBERATION N° 9 – CONSEIL COMMUNAL DES JEUNES CITOYENS : FINANCEMENT D'UNE BOITE A LIVRES

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Animation et Vie locale :
Mme J. BREDAS, Maire-Adjoint.

Second rapporteur au titre de la commission Administration Finances :
M. F. PERIDON, Maire-Adjoint.

Considérant la qualité des travaux menés par le Conseil Communal des Jeunes Citoyens dans le cadre d'un projet de culture en libre accès, le Conseil Municipal est invité à approuver le financement à hauteur de 900 € d'une boîte à livres, qui sera installée au Parc Chaussy.

Avis favorable des commissions précitées.

Discussion :

Monsieur le Maire :

L'engagement de cette assemblée était, une fois par session, de reprendre à son compte un projet qui aurait été réfléchi et suggéré par notre Conseil Communal des Jeunes Citoyens ; c'est ce qu'il nous est proposé de faire. Je voulais en votre nom à tous – et ceux qui souhaiteraient s'exprimer pourront bien entendu le faire – féliciter nos jeunes de tout ce travail de réflexion, qui ne se limite pas (vous l'avez entendu) à ce que nous allons aujourd'hui décider de mettre en place à leur demande et à leur initiative mais qui, au travers de toutes les commissions qu'ils ont mises en place, a contribué à vraiment impulser un certain nombre d'initiatives tout à fait intéressantes, avec je l'espère un écho soutenu au sein de la population.

Nous allons donc délibérer, puis ensuite je remettrai en votre nom à chacun de nos jeunes un diplôme qui va leur rappeler leur participation à cette instance que nous avons créée à leur intention. Je leur confirme (et je le dis à leurs parents) que j'ai pris la décision – qui n'est pas une décision qui va ruiner la commune mais qui symboliquement me semblait importante – de les laisser quitter leur fonction en conservant l'écharpe que nous avons fait réaliser à leur intention et qui sera ainsi leur souvenir (parmi d'autres souvenirs) de leur participation au Conseil Communal des Jeunes Citoyens.

Vote :

POUR : 35
CONTRE : -
ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE le financement d'une boîte à livres dans le cadre d'un projet de culture en libre accès mené par le Conseil Communal des Jeunes Citoyens.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20h35.